



HAL
open science

Le canton d'hier à aujourd'hui : étude cartographique d'un maillage

Marie-Vic Ozouf-Marignier, Nicolas Verdier

► **To cite this version:**

Marie-Vic Ozouf-Marignier, Nicolas Verdier. Le canton d'hier à aujourd'hui : étude cartographique d'un maillage. Yann Lagadec, Jean Le Bihan, Jean-François Tanguy. Le canton, un territoire du quotidien, Presses universitaires de Rennes, pp.281-295, 2009, Histoire. halshs-00391699

HAL Id: halshs-00391699

<https://shs.hal.science/halshs-00391699v1>

Submitted on 4 Jun 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le canton d'hier à aujourd'hui. Etude cartographique d'un maillage.

Marie-Vic Ozouf-Marignier, Directeur d'études, EHESS, Groupe de Géographie Sociale et d'Études Urbaines

Nicolas Verdier, Chargé de recherche au CNRS, UMR 8504 Géographie-cités CNRS/Université Paris I/Université Paris VII.

En mars 1790, à la suite de la création des départements et des districts, 4600 circonscriptions cantonales sont établies en France. Ces circonscriptions, intermédiaires entre les districts et les communes dans la hiérarchie administrative, n'ont que de faibles prérogatives ; elles ne disposent pas d'assemblées délibératives, sauf injonction particulière du pouvoir central qui peut demander une réunion des citoyens, ou de certains citoyens au chef-lieu de canton. Le canton est le ressort de la justice de paix et le lieu de réunion des assemblées primaires d'électeurs. À la différence des districts, les cantons ne sont pas supprimés par la Constitution de fructidor an III, appliquée à partir de vendémiaire an IV (1795). Refondus dans leur géographie et dotés d'une municipalité, ils se trouvent au contraire chargés de la gestion des communes de leur circonscription, elles-mêmes privées de leur municipalité. À la tête du canton se trouve placé un commissaire appelé « agent national ». C'est l'heure de gloire du canton, qui perdra après 1800 tout ce que la Révolution thermidorienne avait bien voulu lui accorder. Le district disparu est en partie recréé sous la forme des arrondissements, moins nombreux et plus dépendants de l'autorité départementale. Pour le canton, 1800 signifie également le moment d'un redécoupage profond du maillage cantonal qui passe à 3000 unités, soit une réduction aux deux tiers. Il faut imaginer le bouleversement que connaissent les 1600 chefs-lieux ainsi déclassés et rattachés à d'autres centres qui, peu de temps auparavant, était leurs égaux. Cette perte de statut dans la hiérarchie administrative peut s'accompagner d'autres dévitalisations fonctionnelles. Le chef-lieu abrite le juge de paix, la poste aux lettres lorsqu'il y en a une, le gros marché de la contrée. Même si les villes déclassées ne perdent pas leur marché, elles peuvent subir une perte de fréquentation au profit de concurrentes ; ainsi, tous les équilibres lentement mis en place depuis une petite dizaine d'années, au prix de jalousies et de rancoeurs tenaces, sont remis en cause...

Pour les spécialistes de l'histoire des circonscriptions, qu'ils viennent des sciences politiques, juridiques ou de l'histoire des territoires, cette phase qui commence avec les municipalités de canton et s'achève en 1800 est incontestablement la plus étudiée. Autrement

dit, c'est le moment où le canton reçoit une partie du pouvoir politique opérationnel qui semble mériter les études. Ce choix peut parfaitement se comprendre, il fait écho à des enjeux qui, de façon évidente, semblent plus intenses à ce moment particulier. En revanche, on peut être surpris par l'abandon quasi complet du reste de l'histoire cantonale, qui en fait une vaste *terra incognita* des sciences sociales, en dehors des études locales qui prennent le canton pour cadre, mais sans s'intéresser au canton en tant que territoire. De même que la ville, par exemple, le canton mériterait d'être étudié, non comme simple contenant, mais comme un territoire à part entière : en d'autres mots, il serait légitime de faire de l'histoire du canton et non de l'histoire dans le canton. En effet, le canton français a une véritable histoire durant les deux derniers siècles. Il connaît de réelles mutations et fait l'objet de nombreux projets de réformes... Le canton est donc un territoire qui mérite que l'on s'y intéresse.

Si l'on met de côté les péripéties révolutionnaires, des propositions de réformes visant à donner au canton un meilleur rôle dans la hiérarchie administrative surgissent dès la Restauration¹. Elles jalonnent les régimes successifs sans excepter les périodes autoritaires. C'est ainsi qu'en 1836, Béchard voit dans les cantons des "institutions spontanées, inhérentes aux besoins et aux intérêts de localités et par conséquent préférables aux institutions créées par les caprices du pouvoir"². En 1848, Odilon Barrot proposera à son tour de redynamiser le canton, au moins dans les zones rurales³. Et ces propositions ne s'arrêtent ni avec le Second Empire, ni avec la Troisième République. Le canton est une alternative, soit aux communes, soit aux arrondissements, voire aux départements.

Quant à l'analyse des mutations, elle souffre probablement des pratiques de l'histoire locale, qui utilisent le canton comme cadre ininterrogé du territoire local. Le canton sert ainsi de contenant à une histoire pluriséculaire qui dépasse fréquemment les deux siècles de l'histoire de cette institution. Sans préjuger en rien de la qualité de tel ou tel ouvrage, notons, par exemple, la publication en 1963 d'une monographie en trois volumes intitulée *À travers le canton de Gémozac. 1. [1], Vingt siècles d'histoire*⁴, ou, plus récemment, celle de *Cadaïen*

¹ Sur ce point, voir l'ouvrage classique : MORANGE, Jean, *L'idée de municipalité de canton de l'an III à nos jours*, Paris, PUF, 1971. Plus récemment, OZOUF-MARIGNIER, Marie-Vic, "Les dimensions du département, la permanence d'un débat", in Chianéa G., Chagny R. et Dereymez J.-W., *Le département, hier, aujourd'hui demain, de la province à la région, de la centralisation à la décentralisation*, PUG, Grenoble, 1994, pp. 199-207 ; "Centralisation et lien social : le débat du XIXe siècle en France", in : Iachello E. et Salvemini B. (eds.), *Per un atlante storico del Mezzogiorno e della Sicilia in età moderna. Omaggio a Bernard Lepetit*, Naples, Liguori, 1998, p. 75-91 ; voir aussi supra.

² BÉCHARD, Ferdinand, *Essai sur la centralisation administrative*, Marseille/Paris, Marius Olive/Hivert, 1836-1837, t. 1, p. 272

³ BARROT Odilon, cité dans BASDEVENT-GAUDEMET, Brigitte, *La commission de décentralisation de 1870*, Paris, PUF, 1973, p. 69 (Lire aussi les pages 31 et sq et 68 et sq)

⁴ THIBAUDEAU Jean, *À Travers le canton de Gémozac, Vingt siècles d'histoire*, Saintes, 1963, 3 vol.

*et son canton, 1000 ans d'histoire*⁵. Il ne s'agit pas ici de jeter l'opprobre sur un genre, l'histoire locale, ou sur une catégorie d'auteurs, les érudits locaux. Les travaux scientifiques dénoncent volontiers l'anachronisme, mais peuvent pourtant trouver le cadre cantonal commode pour évoquer, par exemple, la période de la Fronde dans une petite contrée. Il s'agit plutôt de constater les effets du déficit d'histoire des catégories géographiques, fussent-elles administratives : à force de ne pas être interrogé, le canton finit par perdre son historicité. Pour le sens commun, le canton semble exister de toute éternité, et même lorsque sa datation est connue, on lui prête un caractère intangible. Une enquête sur la variation de cette circonscription apparaît donc aujourd'hui nécessaire.

Des travaux existent cependant qui offrent pour certains des sources et des réflexions utiles. Ainsi, la publication relative aux *Paroisses et communes de France* nous informe-t'elle sur l'appartenance des communes à tel ou tel canton, en 1790 et au moment de la publication du volume. Des recherches à l'échelle régionale, comme *l'Atlas historique Provence, Comtat Venaissin...* ont en leur temps proposé des limites cantonales en l'an II et en 1802, tout en acceptant la fixité des maillages ensuite⁶. En revanche *l'Atlas de la Révolution Française*, et plus précisément ses deux volumes sur le territoire nous fournissent une liste exhaustive des cantons de 1790 et de 1800, en fournissant des cartes qui, ne donnent pas les limites des cantons, tout en localisant leurs chefs-lieux. Pourquoi ne pas avoir tracé les limites des cantons sur ces cartes ? Les auteurs s'en expliquent en prônant une histoire des limites communales qui serait le préalable à toute cartographie cantonale⁷. Si l'argument reste aujourd'hui valable, ce qui obligerait à lancer une enquête absolument colossale, il est tout aussi opposable à la cartographie des districts et des arrondissements, voire à celle des départements. Quoi qu'il en soit, notre choix a été inverse, mais conscients des limites de la représentation à l'échelle départementale, nous sommes restés ici à l'échelle de la France, ce qui restreint en partie la fragilité de la représentation. La tâche n'en restait pas moins de grande ampleur et sans l'aide apportée par Claude Motte et l'INED — qu'ils en soient remerciés ici —, elle nous aurait très probablement découragée. L'enquête sur *Communes d'hier et communes d'aujourd'hui*⁸ et la base de donnée constituée à cet effet permettent

⁵ VERGNES, Georges, *Cadaïen et son canton, 1000 ans d'histoire*, Albi, Atelier graphique Saint-Jean, 1991.

⁶ BARATIER Édouard, DUBY Georges et HILDESHEIMER Ernest, *Atlas historique, Provence, Comtat Venaissin, Principauté de Monaco, Principauté d'Orange, Comté de Nice*, Paris, Armand Colin, 1969.

⁷ BARDET, Jean-Pierre et MOTTE, Claude (dir.), *Paroisses et communes de France*, Paris, CNRS éditions. NORDMAN Daniel, OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic et LACLAU Alexandra, *Atlas de la Révolution Française*, vol. 4 et 5, *Le territoire*, Paris, eds de l'EHESS, 1989.

⁸ MOTTE, Claude, SÉGUV Isabelle et THÉRÉ Christine, *Communes d'hier et communes d'aujourd'hui, les communes de la France métropolitaine, 1801-2001, dictionnaire d'histoire administrative*, Paris, Ined, 2003.

aujourd'hui une bien meilleure connaissance des mutations communales et potentiellement de la morphologie des cantons. L'extraction de la base de données sur les communes que nous a confiée Claude Motte nous a permis de commencer à traiter la question des mutations cantonales par agrégation des communes par cantons aux différentes dates. Ces premiers résultats — d'une enquête plus vaste qui souhaite comparer les territoires administratifs du XVIIIe siècle à nos jours — sont encore à améliorer : la présence sur les cartes de zones qui n'appartiennent pas au territoire français à toutes les dates (Savoie, Comté de Nice, Alsace-Lorraine...) devra, ainsi être mieux gérée. Il n'en reste pas moins que ces résultats nous permettent d'ores et déjà de mieux percevoir la nature des évolutions que connaît cette circonscription.

Le canton une circonscription sans cesse retouchée.

En 1801, la France métropolitaine contenait 3066 cantons, en 2004, elle en avait 3863. En l'espace de 203 années, le nombre de cantons a donc augmenté de 20%, ce qui est loin d'être négligeable. Si l'on cumule l'ensemble des modifications des circonscriptions cantonales entre 1801 et 1999, on en trouve 3009, cela sachant qu'une mutation concerne dans bon nombre de cas deux cantons. On compte donc plus d'un millier d'événements entraînant des modifications dans la forme des cantons en 200 ans. Il s'agit des échanges de communes, ou des divisions de canton en deux ou plusieurs cantons ; en revanche, cette estimation ne comprend pas les changements de chef-lieu⁹. De façon à se faire une idée de l'ampleur du phénomène, entre 1801 et 2006, le nombre des communes est passé de 39833 à 36785, soit une baisse inférieure à 8 %. Le canton a donc été modifié sensiblement plus que la commune. Et pourtant, nombreux sont les historiens à savoir que la commune de Paris a annexé les communes de sa périphérie en 1860, tandis que les études traitant des conséquences de ces annexions sur les cantons d'origine de ces communes font défaut.

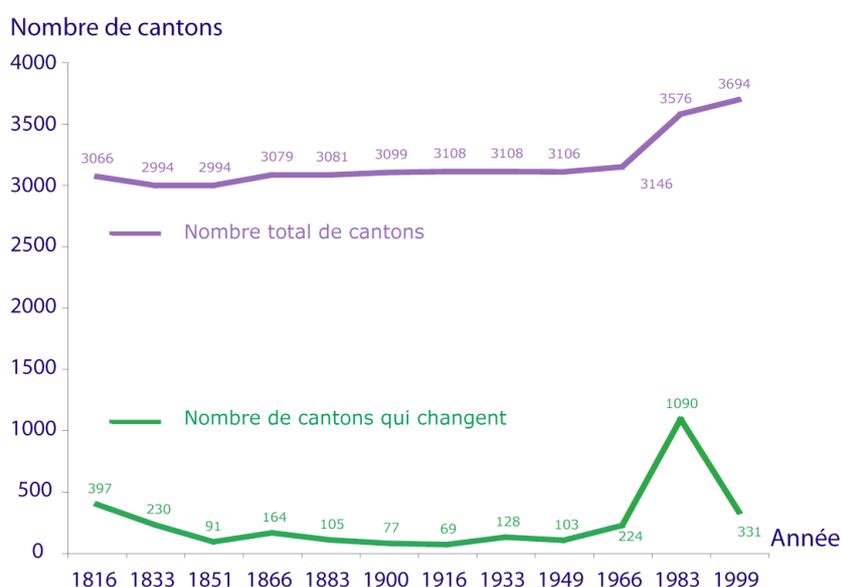
Restons pour l'instant à l'échelle de cet ensemble de changements pour tenter d'en décrire les temporalités ainsi que les principaux aspects. Il est possible, de ce point de vue, de proposer une séparation en trois moments d'intensité et d'ampleur différents. Le premier dure une quarantaine d'années au tout début du XIXe siècle. Après la réforme de 1800 qui avait vu le nombre des cantons s'effondrer d'un tiers, le processus de modification apparaît extrêmement restreint ; il correspond cependant à une moyenne de 17 changements par an, ou encore d'un et demi par mois sur l'étendue de la France. Entre 1816, date à laquelle les zones

⁹ Une étude de l'évolution des chefs-lieux de canton sera entreprise ultérieurement.

annexées par l'Empire sortent du territoire français, et 1851, le nombre de cantons français passe de 3066 à 2994, soit une baisse de 2,5 %. En moyenne, presque chaque département (un seul pour la Corse, pas de haute et basse Savoie, pas de départements de la couronne parisienne) perd un canton pendant la période. Il ne s'agit donc pas *a priori* de mutations profondes, mais lorsque l'on tient compte du fait que la disparition d'un canton correspond à la disparition de son chef-lieu, et à la redistribution de ses communes dans d'autres cantons, il s'agit là d'un événement lourd de sens pour ces communes.

La deuxième phase court de 1840 à 1949, soit environ un siècle. C'est le grand

Évolution du nombre de cantons



moment de fixité du canton, cela même si le nombre de changements est loin d'être nul pendant la période, puisqu'il concerne 676 cantons, soit 6 cantons par an, ou un canton tous les deux mois. La seule hausse notable date de l'annexion de la Savoie et du Comté de Nice sous le Second Empire. Sous les Troisième et Quatrième Républiques, et plus précisément entre 1883 et 1949, soit en 66 ans, on compte 25 créations de cantons, équivalant à 1 tous les deux ans et demi.

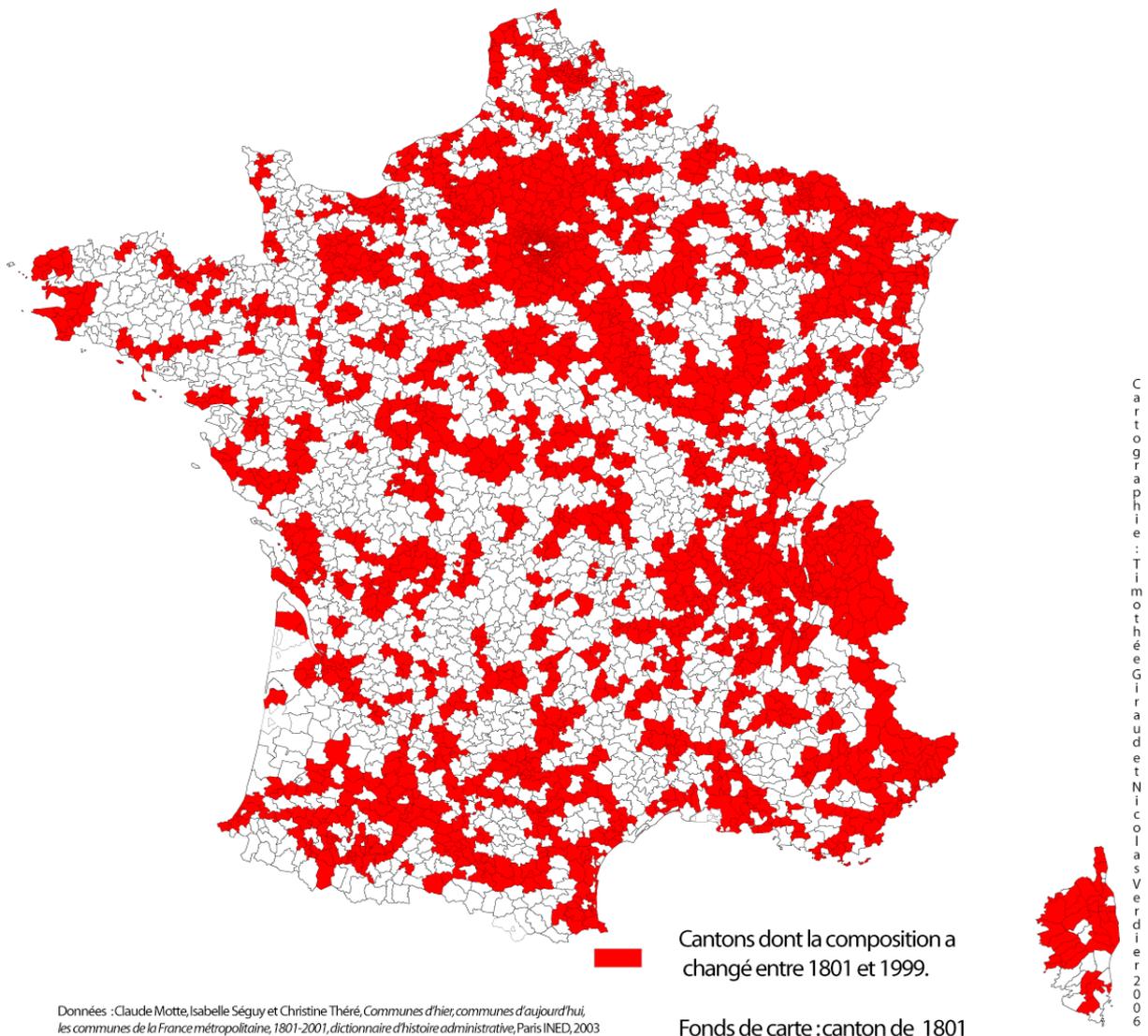
La troisième et dernière phase, semble commencer dans les années 1960 et se poursuit jusqu'à nos jours. Entre 1966 et 1999, le nombre de cantons passe de 3146 à 3694. En 2006, il est de 3879. En l'espace de quarante années, 733 cantons ont ainsi été créés sur le territoire métropolitain¹⁰, soit plus de 18 par an. Au cours de la période qui court de 1966 à 1999, la moyenne était supérieure à 16 cantons par an. Les années les plus récentes sont le moment

¹⁰ Données 2006 : *Les collectivités locales en chiffres 2006*, Direction générale des collectivités locales/DESL, 2006.

d'une accélération (26 par an entre 1999 et 2006), de même qu'auparavant, la période 1966-1983, qui avait une moyenne de 25 changements par an. La fixité passée du canton est donc révolue et les changements sont actuellement très nombreux, faisant du canton l'une des circonscriptions les plus changeantes, ce qui n'affecte aucunement l'image de stabilité quasi-éternelle du canton.

Comment ces mutations se répartissent-elles sur l'ensemble du territoire français ?

Cantons modifiés entre 1801 et 1999

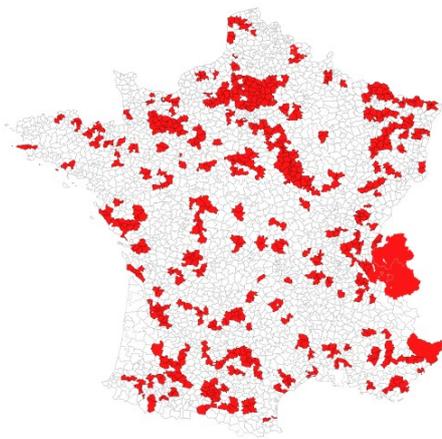


Ce qui se distingue d'abord dans cette carte, c'est une répartition assez homogène des mutations cantonales dans l'espace français. On peut, il est vrai, identifier des régions de forte concentration, comme la zone qui, partant d'Amiens et Rouen, prendrait Paris en écharpe

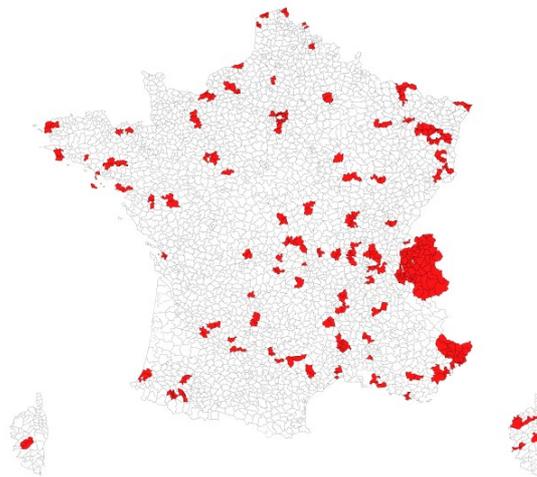
pour aller s'achever vers Dijon, comme la région lyonnaise, voire celle de Nancy.

Modifications des contours des cantons français métropolitains

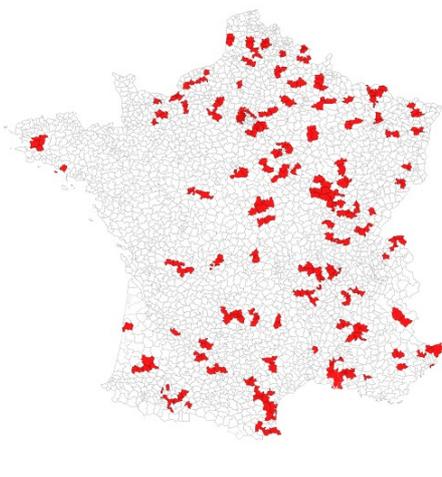
Cantons modifiés entre 1801 et 1851



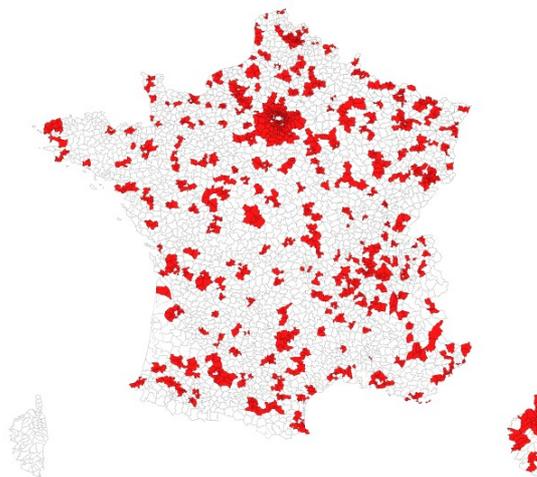
Cantons modifiés entre 1851 et 1900



Cantons modifiés entre 1900 et 1949



Cantons modifiés entre 1949 et 1999



 Cantons dont la composition a changé entre deux dates.
Fonds : carte des cantons en début de période

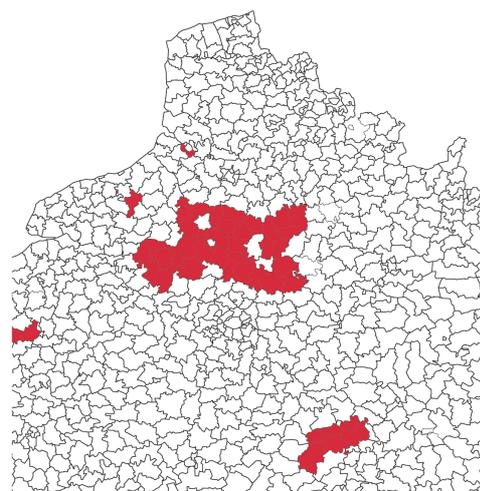
Données : Claude Motte, Isabelle Séguy et Christine Thérié, *Communes d'hier, communes d'aujourd'hui, les communes de la France métropolitaine, 1801-2001, dictionnaire d'histoire administrative*, Paris INED, 2003

Cartographie : Timothée Giraudet Nicolas Verdier 2006

Inversement, on pourrait repérer des zones de relative absence de mutation cantonale, comme la Bretagne centrale, la région autour de Niort, ou les Landes. Mais ce qui s'impose au-delà de ces variations d'intensité, c'est une couverture homogène et dense. Les deux cinquièmes au moins du territoire national métropolitain ont vu leur trame cantonale changer.

Si l'on essaye de décomposer ce processus en plusieurs moments, comme nous l'avons fait au vu des chiffres, on retrouve aisément les trois périodes précédentes. Cependant un découpage en quatre temps, chacun d'une cinquantaine d'années, permet d'insister sur des répartitions différentielles pendant la période qui court du milieu du XIXe au milieu du XXe siècle. Pendant la première phase, 1801-1851, une assez bonne répartition dans l'espace français s'impose. De grandes zones de mutation territoriale apparaissent nettement dans certains départements. Mettons pour commencer de côté les départements savoyards et le Comté de Nice qui ont, un temps, appartenu à l'Empire. Restent au moins quatre départements qui se distinguent par leur grand nombre de modifications : l'Orne, l'Oise, l'Yonne et la Seine-et-Marne. L'Oise nous offre un cas extrême puisque la très grande majorité des mutations territoriales des cantons s'y opère entre 1801 et 1802, soit durant la présence du préfet Cambry (1749-1807), un des administrateurs les plus actifs de sa

Cantons modifiés entre 1801 et 1802 : le cas de l'Oise



 Cantons dont la composition a changé entre 1801 et 1802.

Fonds de carte : canton de 1801

Données : Claude Motte, Isabelle Séguy et Christine Théré, *Communes d'hier, communes d'aujourd'hui, les communes de la France métropolitaine, 1801-2001, dictionnaire d'histoire administrative*, Paris INED, 2003

Cartographie : Timothée Giraudet Nicolas Verdier 2006

génération et, de surcroît, particulièrement sensible à l'organisation spatiale¹¹. Une partie des

¹¹ Jacques Cambry s'était fait remarquer quelque temps auparavant en proposant un véritable plan d'urbanisme pour les morts du département de la Seine (1799). CAMBRY, Jacques, *Rapport sur les sépultures, présenté à l'administration centrale du département de la Seine*, Paris, Impr. Didot aîné, an VII (avec plan). Cambry, voyageur et statisticien, est par ailleurs connu pour avoir été l'un des membres fondateurs de l'Académie Celtique qu'il présida jusqu'à sa mort en 1807. Il est le rédacteur d'un célèbre *Voyage dans le Finistère, ou État de ce département en 1794 et 1795*, Paris : librairie du Cercle social, an VII, 3 vol. et d'une *Description du département de l'Oise*, Paris, P. Didot, 1803, 2 vol. (XII-XXIII-436 p., VIII-424-IV-88 p.) et un vol. de pl.

interventions semble à l'évidence liée à l'initiative de certains préfets.

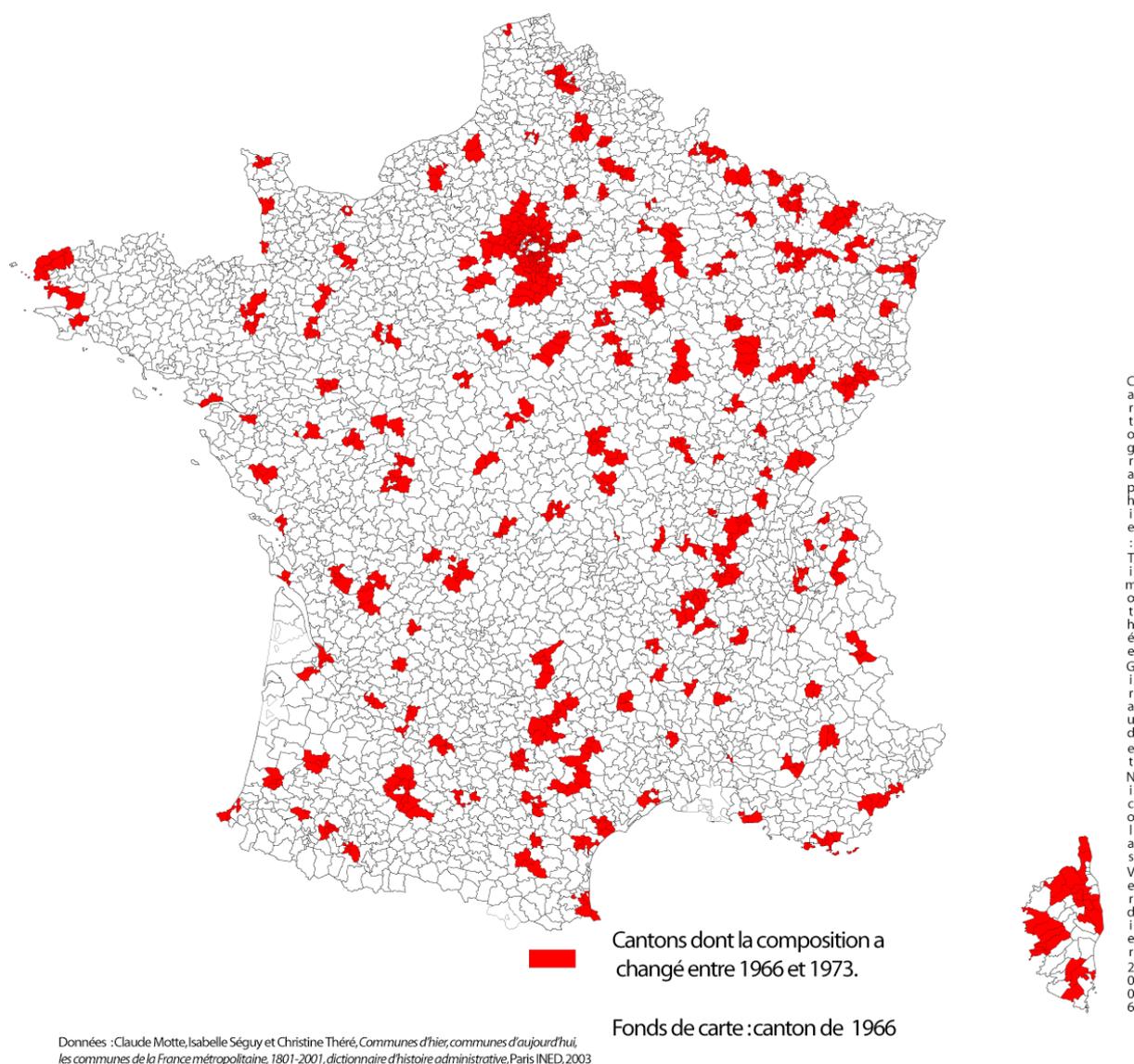
La deuxième phase, qui s'étend de 1851 à 1900, est celle de la très forte limitation du nombre des mutations. Seuls les nouveaux cantons de la Savoie et du Comté de Nice se distinguent ici, lors de leur intégration au territoire national. Notons cependant le cas particulier de la région parisienne, qui subit une activité de réforme cantonale intense entre 1883 et 1900, dans le cadre d'un maillage très hétérogène du point de vue des dimensions. Nous reviendrons sur ces questions.

Cantons modifiés entre 1883 et 1900 dans la région parisienne



La troisième phase, entre 1900 et 1949, est caractérisée par des modifications dans l'ensemble du territoire, à l'exclusion du grand Ouest français (sauf deux zones resserrées autour de Brest et de Lorient). Reste la quatrième phase qui est celle de l'intensification des mutations territoriales partout en France. La répartition cartographique ne dessine pas tant des dénivellations régionales qu'elle n'oppose villes et campagnes. En effet, les zones urbaines sont presque toutes affectées par des transformations du maillage cantonal. L'urbanisation rapide de l'après-guerre, et les décisions prises par l'État pour en tenir compte dans la morphologie de ses circonscriptions, marquent le territoire national de leur empreinte.

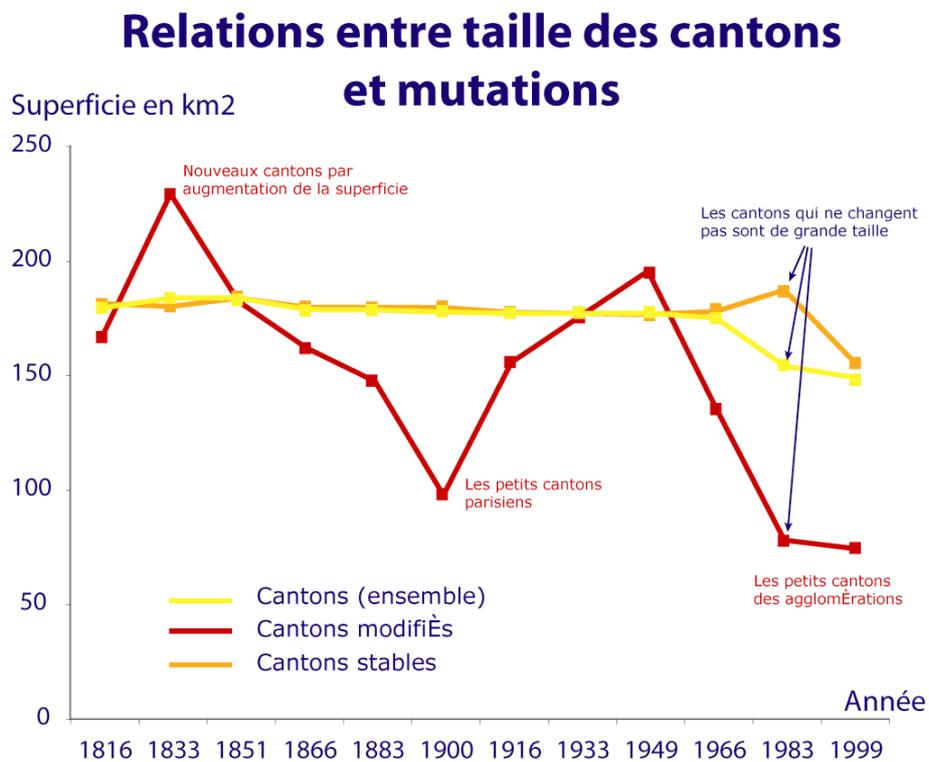
Cantons modifiés entre 1966 et 1973



L'évolution des territoires cantonaux français entre 1801 et 1999 obéit donc à plusieurs logiques. Elle concerne tout d'abord de vastes zones départementales, redécoupées à l'initiative de certains préfets. Puis, dans un second temps, les changements sont moins nombreux, mais peuvent dans quelques cas se concentrer dans des zones spécifiques, comme dans la région parisienne. Durant la première moitié du XXe siècle, les mutations territoriales, assez peu nombreuses, évitent presque entièrement le grand Ouest et se produisent dans le reste du territoire. Enfin, l'intensification des recompositions territoriales de la deuxième moitié du XXe siècle se concentre dans les cantons dont le ressort est composé d'agglomérations urbaines. Une partie des transformations territoriales de 1973 s'explique par le redécoupage au redécoupage des départements de la couronne parisienne, qui entraîne une refonte des cantons.

Quelles conséquences sur la structure territoriale du maillage cantonal ?

Il est possible de chercher toute une série de critères qui montreront l'importance de ces mutations dans la vie locale, voire dans la vie départementale ou régionale. On pourrait ainsi donner de nombreux exemples de réunions de cantons, ou bien de divisions de cantons qui déclassent ou promeuvent telle ou telle commune. On observerait alors probablement, comme pour les communes, un gonflement du nombre des requêtes lors des changements de régime politique. Nous nous limiterons cependant ici à la seule question des superficies cantonales, afin de donner un premier aperçu des mutations à l'échelle de la France.



On note tout d'abord un abaissement de la superficie moyenne des cantons entre 1801 et 1999 : ceux-ci passent de 178 km² en 1801 à 148 km² en 1999 et à 141 km² en 2006. En 205 ans, la superficie moyenne des cantons a donc diminué de 21%. Comme l'on sait que les 3/5^e du territoire n'ont pas enregistré de mutation des circonscriptions cantonales, cela signifie une très forte réduction du territoire de certains cantons. Il est possible de décomposer en deux temps les changements dans les superficies cantonales. Le premier est celui où les mutations des territoires ne jouent que peu sur la moyenne des cantons français. Il dure de 1801 à 1966 environ. Cette première période connaît elle-même au moins trois moments.

Tout d'abord, durant la phase de fort remaniement du territoire cantonal, au début du XIX^e siècle, on diminue le nombre des cantons en créant de vastes cantons. Il y a là un acte de simplification de la trame administrative qui n'est pas sans rappeler le phénomène de réunion des communes qui se développe à la même date. Lors d'une deuxième époque, on crée des cantons en petit nombre, probablement par simple division des cantons de faible superficie, comme c'est le cas dans la région parisienne entre 1883 et 1900. Enfin, dans la période qui suit la seconde guerre mondiale, quelques rares grands cantons sont établis. Le deuxième temps des mutations cantonales commence avec les années 1960 et correspond cette fois à de profondes transformations de la circonscription. C'est à ce moment précis que la moyenne de la superficie des cantons s'effondre. Le processus est double. Nous l'avons vu, le premier élément est la forte augmentation du nombre des interventions sur les cantons. Le second élément relève de la nature de ces modifications. Il s'agit de créations de cantons de plus en plus petits : en 1999, la moyenne de la superficie des cantons créés est de 73 km², mais en outre, elle concerne exclusivement des cantons auparavant eux mêmes plus petits que les autres. En 1983, la moyenne de la superficie des cantons non modifiés est de 186 km², alors que celle de l'ensemble des cantons est de 153 km².

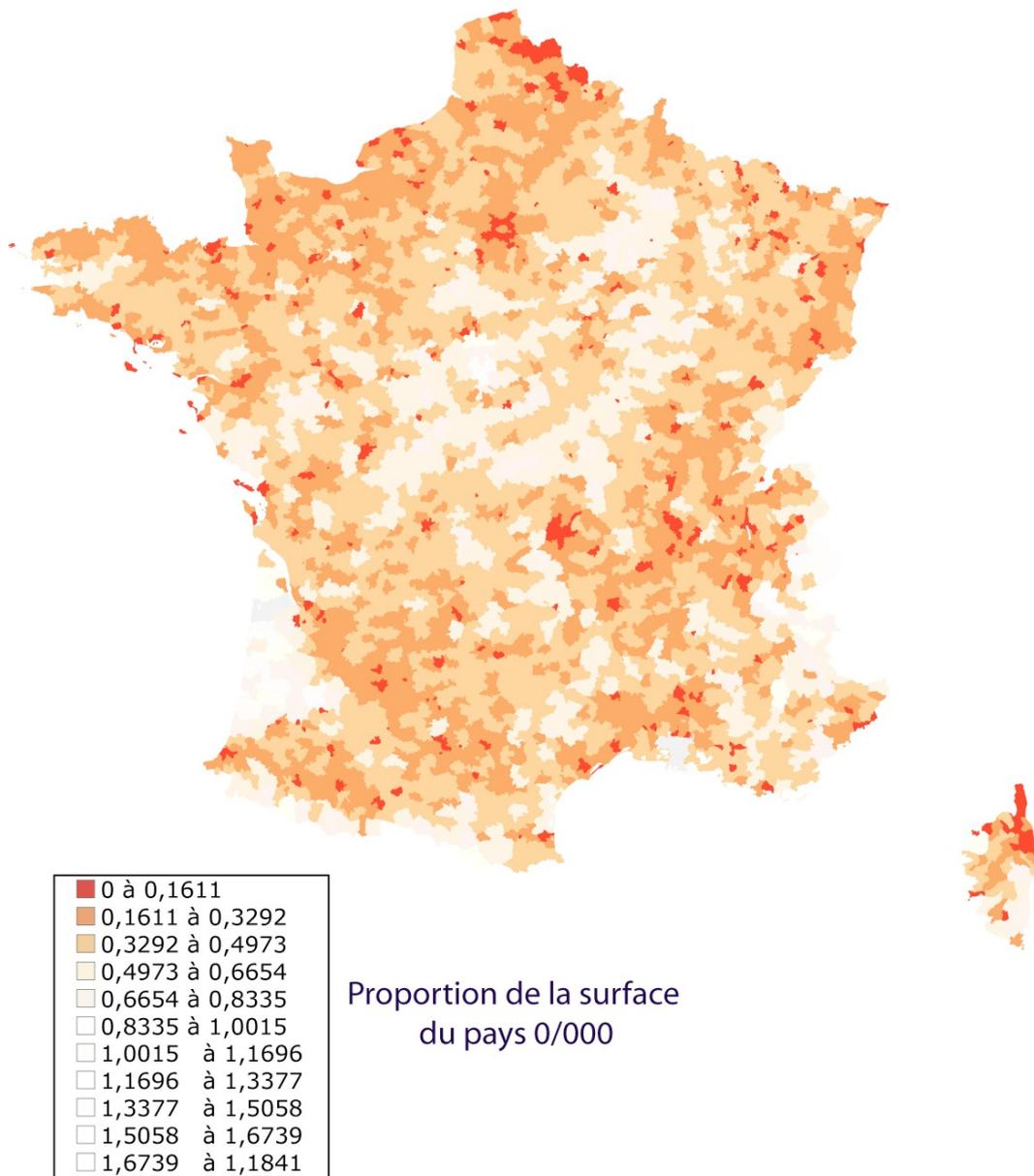
Comment ces superficies se répartissent-elles dans l'espace français ? Il est possible d'affirmer qu'en 1801, la répartition des superficies des cantons est à peu près homogène. On distingue en premier lieu quelques zones concentrant de petits cantons, comme le Nord, la Seine-Inférieure, voire une région qui irait de Genève à Clermont. Inversement, des zones de vastes superficies cantonales : c'est le cas, d'une part, au sud de Paris, d'une vaste zone allant d'Orléans à Moulins, et d'autre part, à l'est de Paris, d'une zone qui comprendrait Troyes et Châlons, pour s'étendre vers Dijon. On trouve là une assez grande similitude avec la carte récente des superficies communales (1989)¹². La comparaison est évidemment problématique puisque le nombre des communes a fortement diminué depuis 1801. On posera cependant l'hypothèse que ces diminutions ont été proportionnelles à la médiocrité des superficies communales. Les travaux d'Antoine Follain sur le Nord et la Normandie montrent de ce point de vue une réelle corrélation entre réduction du nombre de communes et nombre de communes par département¹³. À de petites communes correspondraient donc de petits cantons, et à de grandes communes de grands cantons. Dans les faits, les choses ne sont évidemment pas si simples. Ainsi la zone de grands cantons située à l'est de Paris est maillée

¹² DELAMARRE, Alette, "La carte des 36 000 communes", *Mappemonde*, 1989, pp. 12-16.

¹³ FOLLAIN, Antoine, "Les fusions de communes et paroisses de l'Eure", *Connaissance de l'Eure*, octobre 1995, pp. 16-30 ; et du même auteur "La formation du réseau communal en France du Nord de 1790 au milieu du XIX^e siècle", *Revue du Nord*, juillet - septembre 1996, pp. 485-510.

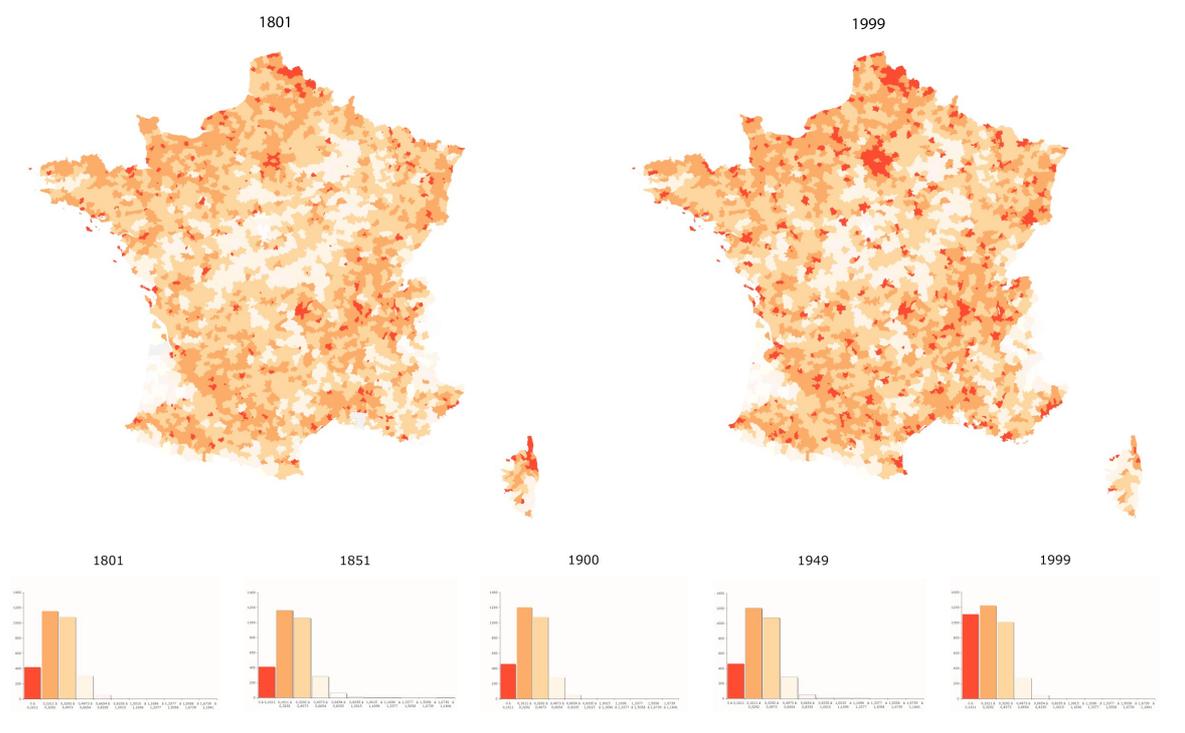
par des petites communes. Inversement, la Bretagne, qui ne se distingue pas par la superficie de ses cantons, est caractérisée par la superficie très vaste de ses communes (qui sont parfois supérieures à 40 km²).

Répartition des surfaces cantonales en 1801



Pour les évolutions, le processus est relativement simple, car les changements ne s'opèrent de façon visible que très récemment. Il faut attendre l'après 1966, et plus encore l'après 1983 (coupes choisies au préalable), pour que le phénomène soit sensible à l'échelle du territoire. La concentration en certains points, par exemple dans la région parisienne ou le Nord, de groupes de petits cantons contigus est l'élément marquant.

Superficie des cantons (1801-1999)
(ici proportion de la superficie totale du territoire français occupé par les cantons)



En réalité, les groupes ainsi visibles se retrouvent dans une grande partie du territoire français et correspondent, au moins en partie, à la répartition des aires urbaines françaises. Ainsi s'explique la multiplication de cantons issus de cantons aux superficies déjà restreintes. Dans la majorité des cas, les nouveaux cantons des années 1966-1999 sont le produit du redécoupage des cantons urbains qui, dès le début du XIXe siècle, se distinguaient déjà par leur petite superficie. Ceux-ci une fois redécoupés constituent des unités cantonales de faible superficie, dont la proportion fait plus que doubler entre 1949 et 1999.

Le canton une circonscription aux profondes mutations

La recomposition qui touche la circonscription cantonale, si on l'approche par sa composante territoriale, sans ignorer la portée plus large de son impact, est donc intense, au-delà de la représentation commune d'une certaine insignifiance. On peut la décrire comme la succession de trois étapes. Durant la première, entre 1801 et 1851, un travail de remaniement assez soutenu est accompli sur les territoires cantonaux ; les superficies sont cependant peu affectées, même si, en règle générale, les nouvelles circonscriptions semblent issues de l'agrégation d'anciens cantons. Cette phase serait celle du maintien des dimensions, voire de l'extension des superficies. La deuxième étape, entre 1851 et 1949, est celle d'une action constante, mais d'intensité relativement faible, qui consiste en ajustements sans conséquence

sur les superficies. Il s'agirait en apparence ici d'échanges de communes. Un cas bien spécifique, et finalement annonciateur des futures attitudes face au territoire cantonal, est celui des cantons proches de Paris entre 1883 et 1900, mais le nombre de ces circonscriptions est bien trop faible pour avoir de lourdes répercussions sur les moyennes nationales. La troisième et dernière étape, depuis 1949, est celle d'une profonde restructuration des circonscriptions cantonales françaises. Étrangement, cette période ne semble aucunement entamer les représentations du canton comme territoire intangible. Le processus en cours est celui d'une augmentation rapide, voire très rapide du nombre des cantons dans les zones urbaines, cela par division de cantons préalablement déjà plus petits que le "canton moyen", si tant est que cet objet ait une pertinence quelconque.

Cette étude cartographique nous a permis de saisir la distribution géographique et la dynamique de la stabilité et de l'instabilité cantonale du point de vue des limites et de l'étendue. Outre le complément qu'appelle ce premier volet, relativement à l'évolution des polarisations (changements de localisation et de dénomination des chefs-lieux), nous envisageons de développer un second volet de recherches cartographiques : elles consisteront à évaluer le destin des circonscriptions cantonales dans les recompositions territoriales induites par la série de lois promulguées depuis 1999 pour l'aménagement du territoire et l'organisation de la coopération intercommunale. Pays, agglomérations, parcs naturels régionaux et établissements publics de coopération intercommunale regroupent en effet aujourd'hui les communes dans l'enceinte de nouveaux périmètres et selon une armature urbaine spécifique. Face à cette situation encore en mouvement, nous pouvons proposer un double questionnement : en suivant le déroulement temporel, on se demandera d'abord si les cantons actuels sont reconduits dans les nouvelles délimitations ; d'autre part, selon une approche rétrospective partant du présent, les nouveaux territoires réutilisent-ils l'unité cantonale actuelle¹⁴ ? À un niveau plus fin, peut-on ça et là retrouver dans les périmètres nouveaux des traces des géographies cantonales antérieures au maillage actuel ? Nous espérons ainsi donner un élément de réponse au vaste programme de travail énoncé en 1947 par Lucien Febvre : « Étant donné une certaine région, en France [...], les diverses circonscriptions territoriales qui s'y sont succédé ont-elles entretenu des rapports les unes avec les autres, et quels rapports ? Y a-t-il, par exemple, des rapports autres que des rapports

¹⁴ Une première enquête réalisée pour la région Centre en collaboration avec Alexandra Laclau (EHESS) montre que seulement un tiers des cantons sont reconduits sans changement de limite ni morcellement par les territoires de projet ; en revanche 50% de ces derniers réutilisent l'unité cantonale sans modification, sous la forme d'une agrégation de cantons ou d'un canton seul. Le canton apparaît donc comme l'une des matrices principales de la recomposition actuelle, mais seule une étude nationale permettra d'en prendre la pleine mesure et d'en mettre en évidence les inégalités régionales.

de succession chronologique, y a-t-il des rapports de filiation entre le *pagus* mérovingien et, en deçà, le *pagus* gallo-romain, au-delà, les circonscriptions carolingiennes, puis les seigneuries, puis les châtelainies et les bailliages, et ainsi de suite jusqu'aux actuelles circonscriptions, cantons, arrondissements, etc. ? »¹⁵

Marie-Vic Ozouf-Marignier, ozoufmv@ehess.fr

Nicolas Verdier, nicolas.verdier@parisgeo.cnrs.fr

¹⁵ FEBVRE, Lucien, “Limites et frontières. Une enquête. La succession des circonscriptions” *Annales : économies, sociétés, civilisations*, avril-juin 1947, pp. 201-204.